

LA PRESSE CANADIENNE



Une demande est déposée pour exercer un recours collectif contre un hôpital

Il y a 18 heures

MONTREAL — Une requête en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif vient d'être déposée contre le Centre hospitalier du Suroît à Valleyfield.

La demande d'exercer un tel recours s'en prend aux pratiques de contention et d'isolement adoptées par cet hôpital pour les patients psychiatriques qui étaient admis à l'urgence, entre 1997 et 2005.

Selon la requérante, Lise Brouard, appuyée par le Collectif de défense des droits de la Montérégie, des mesures qu'ils jugent abusives étaient imposées à ces patients psychiatriques s'ils élevaient la voix, manifestaient de l'insatisfaction ou étaient agités à l'urgence. Ils étaient notamment immobilisés sur une civière par une combinaison, parfois mis en isolement pendant de longues heures.

Les requérants arguent que ces pratiques violent la Charte des droits et libertés.

Le recours vise ultimement à obtenir dédommagement pour toutes les personnes qui ont été ainsi traitées dans ce centre hospitalier.

Dans un communiqué qu'elle a diffusé vendredi, l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec estime qu'environ 640 personnes pourraient être concernées, si cette requête était acceptée. Le recours fait état d'une requête de 24 millions \$.

Hébergé par 

Copyright © 2008 La Presse Canadienne. Tous droits réservés.